

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 16 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le seize octobre à 19h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. FOURNIER Hubert, Maire.

Présents (14): Messieurs FOURNIER, DEROUET, MENEAU, LUCAS, SAMPEDRO, DELANNOY, MAUDUIT
Mesdames BORNE, MENEAU, DAVID, RIGARD, LENOGUE, GUYOMARCH, CORNET

Absent excusé (1) : Monsieur DELAGE

Date de convocation : 12/10/2020

Nombre de membres en exercice : 15

Présents: 14

Votants: 14

Pouvoir: 0

Ordre du jour:

- Approbation du dernier compte rendu
- Vote du règlement intérieur
- Changement des délégués du Syndicat du Bassin du Loiret
- Élection des représentants de la commune à la Commission Locale d'information (CLI) de Dampierre
- Taxe d'aménagement 2021
- Cotisation 2020 Domaine du Ciran
- Demande de rétrocession d'une concession cimetièrre
- DM2020-03 budget principal
- Demande de subvention au conseil départemental pour le financement de la maison des jeunes
- Divers
- Questions orales

MME MENEAU Nadine est désignée secrétaire de séance.

- **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 18 SEPTEMBRE 2020** à l'unanimité
- **DELIBERATION N° 2020/051 : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire, expose :

L'article L 2121-8 du Code général des collectivités territoriales prévoit que l'assemblée délibérante des communes de plus de 1.000 habitants établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

A cette fin, un groupe de travail, associant tous les membres du conseil municipal, s'est réuni et a fait la proposition jointe.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement, qui retrace les modalités de fonctionnement du Conseil.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOpte le règlement intérieur joint en annexe.

Vote à l'unanimité

- **DELIBERATION N°2020/052 :**

NOUVELLE DESIGNATION DES DELEGUES SIEGEANT AU SYNDICAT DU BASSIN DU LOIRET

Suite au dernier renouvellement du Conseil municipal, ce dernier a désigné ses représentants pour siéger au Syndicat du Bassin du Loiret par délibération n°2020/018.

Ainsi DEROUET André, titulaire et CORNET Sandrine, suppléante ont été élus.

MME CORNET désirant intégrer le bureau du Syndicat et en accord avec M DEROUET souhaitent échanger leur désignation.

M le maire propose alors la désignation suivante:

- CORNET Sandrine, titulaire
- DEROUET André, suppléant

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

ACCEPTE la nouvelle désignation des délégués siégeant au syndicat du Bassin du Loiret

Vote à l'unanimité

- **DELIBERATION N°2020/053 : ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION (CLI) DE DAMPIERRE EN BURLY**

La composition de la commission locale d'information (CLI) de Dampierre a été élargie en octobre 2019 pour intégrer, au sein de son collège, des élus, des représentants des communes nouvellement concernées par le nouveau plan particulier d'intervention de la centrale nucléaire de Dampierre en Burly.

Sur proposition de M le Maire,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE la représentation individuelle de la commune à la CLI

DESIGNE pour représenter la commune

- FOURNIER Hubert, titulaire
- DEROUET André, suppléant

Vote à l'unanimité

- **DELIBERATION N°2020/054: TAXE AMENAGEMENT 2021**

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier le taux de la taxe d'aménagement pour 2021.

Celui-ci restera donc à 4%.

VOTE à l'unanimité

- **DELIBERATION N°2020/055 : ADHESION A L'ASSOCIATION DU DOMAINE DU CIRAN**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour l'adhésion à l'association du domaine du Ciran fixée à 0.08€ par habitant soit 111€.

Cette cotisation permet à tous les habitants de la commune de bénéficier du demi-tarif sur les droits d'entrée au Ciran

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020 à l'article 6574.

- DELIBERATION N°2020/056 :
DEMANDE DE RETROCESSION D'UNE CONCESSION AU CIMETIERE

Le Code Général des collectivités territoriales prévoit dans son art. L 2122- 22 alinéa 8, que par délégation du Conseil Municipal, le Maire peut prononcer la délivrance et la reprise des concessions.

Par délibération n°2020/017 en date du 25/05/2020, le Conseil municipal a autorisé le Maire à exercer cette faculté. La doctrine et la jurisprudence ont admis que seul le fondateur de la sépulture peut rétrocéder à la Commune, qui n'est pas obligée de l'accepter, la concession vide de tout corps.

Madame CHOLET Gaëtane propose à la commune la rétrocession de la concession perpétuelle acquise le 13 novembre 1987, pour la somme de 500 Francs, et située au cimetière de Neuvy en Sullias, la concession étant vide de tout corps.

Il est par conséquent proposé au Conseil Municipal d'approuver le principe de rétrocession à la commune de la concession dont la bénéficiaire Madame CHOLET Gaëtane n'a plus usage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE la procédure de rétrocession à la Commune de la concession et le remboursement à Madame CHOLET Gaëtane compte tenu du temps de concession soit la somme de 40 Euros.

Les crédits nécessaires à ce remboursement sont prévus au budget

Vote à l'unanimité

Il est précisé que cette concession sera revendue en cinquantenaire, les perpétuelles n'existant plus.

- DELIBERATION N°2020/057 : DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRINCIPAL DM2020/03

Afin de régler les dépenses liées à l'étude de réalisation de la maison des jeunes, il convient de modifier le budget principal dans les conditions suivantes :

COMPTE	DEPENSES investissement DIMINUTION DE CREDITS	COMPTE	DEPENSES investissement AUGMENTATION CREDITS
2315	Travaux en cours 4.280	2031	Frais d'études 4.280
TOTAL	4.280	TOTAL	4.280

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE d'inscrire au budget principal les crédits nécessaires à cette dépense en réajustant la section d'investissement du budget principal comme ci-dessus.

- DELIBERATION N°2020/058 :
DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LE FINANCEMENT DE LA MAISON DES JEUNES

Monsieur le Maire expose le projet suivant :

La commune de Neuvy en Sullias forte d'une population de 1.388 habitants, dont 140 enfants scolarisés à l'école élémentaire, 90 collégiens et 50 lycéens, souhaite aménager une salle d'activité pour les enfants de notre village. Cette réalisation permettra d'offrir à nos adolescents des activités et des ateliers de découvertes avec l'aide du service jeunesse de la communauté de communes du Val de Sully.

Cet espace pourra également être ouvert aux communes voisines et à terme devenir un espace intergénérationnel.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 101.600€ HT, soit 121.920€ TTC.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet est éligible à l'appel à projets d'intérêt communal 2021 du volet 3 de la politique de mobilisation du Département en faveur des territoires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **ADOPTE** le projet de création d'une maison des jeunes pour un montant 101.600€ HT, soit 121.920€ TTC
- **ADOPTE** le plan de financement suivant :

DEPENSES	HT	TTC	RECETTES	taux financement	HT	TTC
Travaux	101 600	121 920	DSIL	10	10 516	12 620
Maîtrise d'œuvre	3 560	4 272	DETR	20	21 032	25 238
			PETR	15	15 774	18 929
			C de communes	15	15 774	18 929
			Département	20	21 032	25 238
			AUTOFINANCEMENT	20	21 032	25 238
TOTAL	105 160	126 192	TOTAL	100	105 160	126 192

- **SOLLICITE** une subvention de 21.032€ au titre du volet 3 des appels à projets d'intérêt communal 2021 représentant 20% du projet, et charge le maire de toutes les formalités.

Vote à l'unanimité

Les commissions jeunesse et travaux se réuniront le 23/10 à 19h pour statuer et faire des propositions sur le projet afin que le permis de construire soit déposé pour la fin de l'année.

- **DIVERS**

o **Demande d'intégration dans la commission jeunesse**

Désireuse de s'impliquer auprès des jeunes de la commune, MME ROBIN, habitante de Neuvy, souhaiterait intégrer la commission jeunesse. N'étant pas élue, elle ne peut pas en faire partie. Toutefois il pourrait être constitué un comité de pilotage pour le projet de la maison des jeunes qu'elle pourrait intégrer.

o **Achat de décorations de Noël**

Guirlandes Led, Boules et flocons) : Devis de chez Yess. Coût : 3.200€TTC

Le conseil en prend acte.

o **Achat de panneaux**

- « attention école » : 2 panneaux. Coût 61.87€ HT l'unité

- « Neuvy en Sullias » : 4 panneaux dont 2 barrés. Coût 80.94€HT et 88.16€HT l'unité

Le conseil émet un avis favorable

o **Travaux de réfection du local infirmier**

Devis de chez EURL Coco : Bardage bois dans la cour, enduit complet et nouvelle porte. Coût : 12.490€TTC.

Attente autre devis de chez Batibois

A prévoir sur le budget 2021. La porte sera peut-être changée cette année.

Projet d'installation d'une esthéticienne

o **Travaux de voirie :**

- **Aménagement de la chicane rue de Mont**

Devis de plantations de chez MENEAU GERIN : 820€HT

Le conseil émet un avis favorable

- Résultat de l'étude pour l'aménagement de la rue des Moulins et rue de la Lande par M LANDRE :

Coût 535.000€.

Proposer une réunion avec le bureau d'étude pour des explications. Projet à étudier également avec le Département.

- Porte banderoles

Devis de M Briec LEFEBVRE, ferronnier d'art, pour la création de 2 porte banderoles. Coût 2.876€
Le conseil souhaite négocier ce devis.

- Panneaux lumineux

Nouveaux devis à demander. Dépense budgétée en 2020.

- Situation budgétaire au 16/10/2020 :

La crise sanitaire a diminué les recettes des produits communaux (notamment location de la salle des fêtes et périscolaires) et a engendré des dépenses conséquentes dans les produits d'entretien et équipements des agents. Mais globalement la situation est plutôt conforme aux prévisions sur les autres dépenses et recettes.

- Problème lié à la circulation de quads au Gilloy

Réclamation de M ARNAULT, garde du Gilloy qui signale de gros problèmes avec les conducteurs de quads qui pénètrent sur la propriété, suivant des chemins de randonnées.

Le propriétaire a barré ses chemins d'accès mais souhaiterait racheter une portion de chemin communal d'environ 500m.

Le conseil souhaite y réfléchir plus amplement.

- Visite de l'école maternelle et du château d'eau le 18/10 à 10h

- QUESTIONS ORALES

NADINE MENEAU

- Signale une poubelle cassée au plateau multisport.
- Informe qu'il faudra voir pour le ménage de l'église, la paroisse ayant de moins en moins de bénévoles

Cédric MENEAU

- La vente du 2 impasse du Bourg a été signée.
- Travaux route de Sigloy bientôt terminés. Bas-côtés à vérifier.
- Carrefour abris bus : nouveaux plans et devis envoyés à la Région. En attente de leur réponse.
- Gens du voyage : rencontre il y a 1 mois où nous avons émis un avis défavorable. Ils sont arrivés le 5/10 et ont découpé le maillon de la chaîne du portail à l'R de loisirs. Installés pour 15 jours.
- Pose du nouveau grillage pour les moutons à l'R de loisirs prévue après le départ des gens du voyage
- Sinistre fuites d'eau à l'école maternelle : Expertise en cours dans le cadre de notre garantie dommage ouvrage.
- Ouverture d'un nouveau sinistre sur le dysfonctionnement de la pompe à chaleur à l'école maternelle

Emilie GUYOMARCH

Où en est le recrutement de la nouvelle ATSEM ?

25 demandes reçues, 9 candidates retenues qui seront reçues le 26 et 27/10 par la commission recrutement.

Sandrine CORNET

- Est-ce que les 2 ventes de l'impasse du Bourg seront investies dans le remboursement de l'EPFLI ? Une simulation sera demandée à l'EPFLI pour examen en conseil.
- Ne pas oublier d'afficher toutes les info de la commune dans le panneau d'affichage du lotissement

Sylvain MAUDUIT

○ Constat suite à Neuvy Propre : Nombreux mégots ramassés. Prévoir des cendriers ;
Des demandes de devis seront faites.

- Installer sacs à crottes à l'R de loisirs et poubelle entre les 2 terrains de pétanques
- Table de pingpong à réinstaller à l'R de loisirs
- Ouverture téléphonique du secrétariat de la mairie dès 8h pour avertir de l'absence d'un enfant à la cantine

Jean Marie DELANNOY

Prévoir calcaire pour reboucher les trous Rue des Vignes de Bouan

Sylvia DAVID

Déboucher l'évacuation des eaux pluviales Rue des Ecoles car formation de grosses flaques d'eau.

José SAMPEDRO

Mettre du calcaire devant le garage à vélo à la garderie

Magalie LENOGUE

Organiser une réunion des agents périscolaires avec la commission périscolaire après les vacances de Toussaint.

André DEROUET

Nacelle pour l'installation des décorations de Noël louée pour la 1ere semaine de décembre.

Jean Claude LUCAS

○ Conseil d'école du 13/10 :
Effectifs 142 élèves (43 maternelles et 99 primaires)
Elections des parents d'élèves : résultats non communiqués. A demander.
Exercice d'évacuation le 12/10 avec point de ralliement à la mairie
Exercice incendie : Problème sur le boîtier de l'alarme résolu
Fêtes de Noël : Classe par classe dans l'enceinte de l'école
Fête de l'école programmée le 26/06/2021
Théâtre du 16 au 26/11
Classe Poney reportée en 2021
Excédent de la coopérative scolaire : 9.500€ car peu de dépenses dues à la situation sanitaire
Demande d'ouverture d'un compte à la librairie « Au temps des livres » de Sully sur Loire acceptée
Problème sur une commande de produits pharmaceutiques : L'école enverra un mail pour une nouvelle commande
L'école remercie la mairie de satisfaire leurs demandes.

Josiane BORNE

○ Formation sur le site internet effectuée par MMES CORNET BORNE BONNICI et M DELAGE :
structuration du site à revoir

- Réunion pour le Ptit Neuvy 22/10 à 19h
- Bilan financier provisoire d'Octobre Rose : 500€ de la pétanque et 400€ de la randonnée. Reste à venir
Yoga et zumba
- Colis de fin d'année pour les habitants de plus de 65 ans compte tenu de l'annulation du repas de fin d'année

Levée de séance à 22h00

Le maire

le secrétaire de séance

Les conseillers